

INSTRUCTION
LIMITES USUELLES.
PORTS ET RADES
COTE EST

Réf : IT34.10

Version : E

Page 1 sur 7.

➤ **Mouillage OUNIA**

Mouillage	Rade foraine Ounia		
WGS 84 position	22° 01,230' S / 166° 49,880' E		
Limites	LHT max	190 m	
	TE max	11 m	
Rayon d'évitage	0,2 M.		
Jour et nuit restrictions	Jour uniquement.		
Distances	Distance depuis la Havannah : 27 M.		
Passes Entrée/Sortie	Passe Houaïlou ou Thio si TE < 10 m / Passe de la Havannah sans limite de TE.		
Autres	Mouillage possible après remise en place du balisage provisoire.		

➤ **Mouillages QUINNE**

Mouillages	U0	U1	U2	U3	
WGS 84 position	21° 58,870' S 166° 41,550' E	21° 58,615' S 166° 41,975' E	21° 58,4598' S 166°42,2432' E	21° 58,36' S 166° 42,865' E	
IGN 72 position	21° 59,040' S 166° 41,350' E	21° 58,780' S 166° 41,775' E	21° 58,6258' S 166°42,0442' E	21° 58,530' S 166° 42,665' E	
Limites	LHT max	163 m	Ne pas utiliser	220 m	250 m
	TE max	10 m	Ne pas utiliser	13,5 m	14,5 m
	D.W.	28 000 t.	N/A	70 000 t.	100 000 t.
	Vent à l'accostage	20 nds si ENE 10 nds si secteur W	N/A		
	Vent au chargement	30 nds dans l'axe 20 nds traversier	N/A		
Rayon d'évitage	Embossage sur coffre AR	N/A	0,3 M.	0,35 M.	
Remorqueurs	2 petits à la prise de coffre	N/A			
Jour et nuit restrictions	Jour uniquement.				
Description	Ancre Td et coffre AR à 500 m au 238° du mouillage.	U1 n'est plus utilisable, pas d'alignement.	Alignement au 270° et traversier passerelle.	Sur alignement au 247°.	
Distances	Distance depuis la Havannah : 35 M.				
Passes Entrée/Sortie	Passe Houaïlou ou Thio si TE < 10 m / Passe de la Havannah sans limite de TE.				

INSTRUCTION
LIMITES USUELLES.
PORTS ET RADES
COTE EST


Réf : IT34.10

Version : E

Page 2 sur 7.

➤ **THIO**

Poste	Transbordeur SLN de Thio	
WGS 84 position	Pylone : 21° 36,760' S / 166° 14,885' E	
Type de navires	Pour minéraliers Navettes SLN	Pour minéraliers Exports
Limites	LHT max	170 m
	TE max	9.9 m
	largeur max	27m
	Limites de vent	25 nœuds établis si ENE à ESE ou WSW à WNW 15 nœuds établis si ESE à WSW par le Sud 15 nœuds établis si WNW à ENE par le nord
Recommandations d'appareillage	Vents de N à NE par le Nord : prévisions de 30 Nds.	
Orientation	088° / 268°	
Longueur du quai	390 m entre coffres AV et AR	
Arrangements	6 coffres, 2 ducs d'albe (duc d'albe S avec coin renforcé)	
Utilisation des remorqueurs	Accostage chargé à plus de 9000 tonnes de PEL ou 1/3 du PEL max : → 1 remorqueur obligatoire	1 remorqueur portuaire obligatoire à l'accostage sauf navires exemptés.
Lamanage	2 chaloupes (1 chaloupe et 1 tôle) à l'accostage	2 chaloupes à l'accostage et à l'appareillage
Amarrage	Nil	Tous les coffres pourvus d'une amarre, Lmini 220m, amarrage mini 3/1/1 3/1/1
Jour et nuit restrictions	Accostage de jour uniquement. Appareillage jour et nuit.	
Exigences	NIL	Les navires légers doivent avoir un TE AV > 3.5m (ballastage si nécessaire)
Distances	Depuis le poste jusqu'à :	
	➤ passe de Thio :	7 M.
	➤ passe de Houaïlou :	48 M.
	➤ entrée Grande rade de Nouméa :	112M. int. et 126m. ext.
Autres	Profondeur du chenal : 16 m. ave 1minimum à 10,70m sur alignement lumineux au 227°.	

	INSTRUCTION	Réf : IT34.10
	<u>LIMITES USUELLES.</u> PORTS ET RADES COTE EST	Version : E Page 3 sur 7.

➤ **Mouillages NAKETY**

Mouillages		SMSP / BALLANDE	GEMINY	MOUILLAGE D'ATTENTE
WGS 84 position		21° 31,258' S 166° 05,036' E	21° 31,361' S 166° 04,603' E	21° 30,431'S 166°04,599'E
Limites	LHT max	200 m		NA
	TE max	13.5 m TE ≤ 13.2m sans condition de marée TE > 13.2m Hr > 0.4m (correction port secondaire 0.2m appliquée) port de référence THIO "maree.shom.fr"		NA
Rayon d'évitage		0,2 M.	0,2 M	0,2 M
Restrictions changement de mouillage		TE max = 10m		
Jour et nuit restrictions		Arrivée et départ dans la baie : jour et nuit sur l'alignement Machoro Prise de mouillage de jour uniquement / Appareillage : jour et nuit.		
Description		Présentation sur sommet remarquable /morne à droite des balises ; mouillage : passerelle sur alignement traversier	Présentation sur alignement au 180° ; mouillage : passerelle sur alignement traversier.	Présentation sur alignement au 180°
Distances		Depuis la passe de Thio : Depuis la passe de Houaïlou :	15 M. 35 M.	—
Autres		NA	NA	NA

➤ **Mouillage CANALA – Baie de Boakaine**

Mouillage		CANALA – Baie de Boakaine		
WGS 84 position		21° 28,230' S / 165° 57,480' E		
Limites	LHT max	N/A		
	TE max	14 m		
Rayon d'évitage		0,3 M.		
Jour et nuit restrictions		Mouillage de jour uniquement. Départ mouillage : jour uniquement (plus de balisage lumineux).		
Distances		Depuis la passe de Thio : Depuis la passe de Houaïlou :	28 M. 27 M.	
Autres		Centre minier et mouillage plus utilisé depuis		

➤ **KOUAOUA**

Poste et mouillages	Transbordeur SLN de Kouaoua		Rade foraine Mouillage PENTECOST		MOUILLAGE D'ATTENTE	
			K1	K2	K3	
WGS 84 position	Pylone : 21° 23,830' S / 165° 50,040' E		21°22.52363' S / 165°50.02476' E	21°22.17672'S / 165°50. 24314' E	21°21.76693'S / 165°50.49974E	
Types de navires	Pour minéraliers Navettes SLN	Pour minéraliers Exports	Pour minéraliers			
Limites	LHT max	160 m		N/A		
	TE max	8,70 m		13.5 m	13.5 m	N/A
	largeur max	25,50 m		NIL		NIL
	Limites de vent	25 nœuds établis si E à S 15 nœuds établis si S à W ou NE à E 10 nœuds établis si W à NE par N	Si navires exemptés de remorqueur 20 nœuds établis si E à S 15 nœuds établis si S à W ou NE à E 10 nœuds établis si W à NE par N			
	Autres	Prendre contact VHF 12 avant de s'engager dans la baie.				
Recommandations d'appareillage	Vents de N à NE par le Nord : prévisions de 25 Nds.		NIL		NIL	
Orientation	145° / 325°					
Longueur du quai	345 m entres coffres AV et AR					
Arrangements	6 coffres, 2 ducs d'albe					
Utilisation des remorqueurs	Accostage chargé à plus de 9000 tonnes de PEL ou 1/3 du PEL max : → 1 remorqueur obligatoire	1 remorqueur portuaire obligatoire à l'accostage sauf navires exemptés..				

INSTRUCTION
LIMITES USUELLES.
PORTS ET RADES
COTE EST

Réf : IT34.10

Version : E

Page 5 sur 7.

Lamanage	2 chaloupes à l'accostage	2 chaloupes à l'accostage et à l'appareillage		
Amarrage	Sans objet	Tous les coffres pourvus d'une amarre, Lmini 220m, amarrage mini 3/1/1 3/1/1	NIL	
Exigences	NIL	Les navires légers doivent avoir un TE AV > 3.5m (ballastage si nécessaire)	SANS OBJET	
Jour et nuit restrictions	Arrivée / départ de jour uniquement		Jour et nuit.	Jour et nuit
Distances	Passe de Thio : 32 M.		Passe de Houaïlou : 17 M.	Passe de Houaïlou : 17 M.
Description			Présentation sur l'alignement au 211°	
Distances par rapport aux pointes			Point de mouillage:0.4 M pointe pentecost / 0,66 M pointe Mé Kauciri.	Point de mouillage : 0.7M pointe pentecost /1,05 M pointe Mé Kauciri.
Autres	NIL		Rayon d'évitage 0,2M	Rayon d'évitage 0,2M
				Rayon d'évitage 0,25M

➤ **Mouillages PORO**

Mouillages		P1	P2
WGS 84 position		21° 17,490' S / 165° 44,040' E	21° 17,260' S /165° 44,370' E
Limites	LHT max	200 m	
	TE max	13.5 m	
Mouillage		Mouillage babord uniquement (demande de l'opérateur)	
Rayon d'évitage		0,2 M.	0,3 M.
Jour et nuit restrictions		Arrivée : jour uniquement départ : jour et nuit.	
Description		Alignements de présentation et traversier	
Distances		Depuis la passe de Houaïlou : 10 M.	

➤ **Baie Ugué (MONEO)**

Poste	Transbordeur de Monéo	
WGS 84 position	Pylone : 21° 08,773' S / 165° 33,430' E	
Limites	LHT max	190 m
	TE max	10 m
	largeur max	32,20 m
	Bord à quai	Td à quai impératif sauf si $L \leq 170m$
	Amarrage	1 amarre par coffre minimum, Lmini = 220m, amarres de terre doublées
	Limites de vent	20 nœuds établis si NE à ESE 10 nœuds établis si ESE à NNW par le Sud et si NNW à NE par Nord (20 nœuds établis pour ESE à NNW par le Sud si Bâbord à quai et 1 remorqueur)
Recommandations d'appareillage	Vents de N à NE par le Nord : prévisions de 30 Nds.	
Orientation	090° / 270°	
Dimensions installations	415 m entre coffres AV et AR	
Arrangements	4 coffres, 2 bollards à terre pour traversier de terre, 3 ducs d'albe	
Utilisation des remorqueurs	2 chaloupes obligatoires à l'accostage 1 remorqueur (20 tonnes de traction) obligatoire si plus de 170 m. Accostage : si PEL>9000T ... 2 remorqueurs (16T mini)	
Jour et nuit restrictions	jour uniquement	
Distances	Depuis la passe de Houaïlou : 10,5 M.	
Lamanage	La houle du large peut empêcher les lamaneurs de travailler en sécurité.	
Marquage petits fonds	Suite démantèlement du DA Est, Marquage de la zone de profondeur inférieure à 10m par une bouée de surface	
Mouillage d'attente	M1 : 21°8.010' S / 165°33.7'E	
	Rayon d'évitage : 0.3' A 0.8' de la pointe Ouest de la baie d'Ugé au 240°, convoyeur à 0.8' dans le sud (0.8' /0.8' des deux pointes position de l'ancre)	

INSTRUCTION
LIMITES USUELLES.
PORTS ET RADES
COTE EST

Réf : IT34.10

Version : E

Page 7 sur 7.

➤ **Mouillages HIENGHENE**

Mouillages		H1	H2	H3
WGS 84 position		20° 40,342' S /164° 57,211' E	20° 40,594' S /164° 57,027' E	20° 40,786' S /164° 56,896' E
Limites	LHT max	N/A		
	TE max	9 m	6,10 m	4 m
Rayon d'évitage		400 m	345 m	250 m
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit.	Arrivée de jour uniquement. Appareillage jour et nuit.	
Description				
Distances		Depuis la passe de Touho :		27,6 M.
		Depuis la passe de Hienghène :		3,7 M.
Autres		Pas d'embarquement / débarquement de pilote		